



CLUB DE VOILE DE PIERRE-PERCEE

17, rue Joffre

54540 BADONVILLER

☎ 03.83.42.22.31

Association n° W 542 000 310

REUNION DU COMITE AUX BORDES le 21,11,2015

Présents : Philippe H., Michel K., Philippe B., Freddy A., Dédé R., Pierrot M., Jean-Marie M., Marie M., Pascale B., Jean-Marie H., Delphine K., Francis M., Jean-François C.

excusés : Jean-Yves J., Yves K., René V.

Objet : réunion de passation entre l'ancien et le nouveau bureau. Chacun fera de son mieux pour rester dans la trace des « anciens ».

Michel K. propose un ordre du jour en forme d'aide-mémoire pour conduire au mieux cette réunion.

En avant-propos Pierrot M. tient à souligner l'homogénéité du précédent comité dont il dit avoir été « le quinzième membre ». Il reconnaît une tâche administrative un peu lourde (environ 1500 mails par an) qui ne doit pas forcément rester obligatoire sous cette forme, se réjouit de l'excellente tenue des comptes par les trésoriers, y compris la gestion des licences par Yves. Il se félicite enfin de l'effort maintenu sur la communication par textes et photos, de la solidarité entre les membres du club, en particulier de ceux qui se montrent les plus actifs dans sa vie interne, et retiendra les intenses moments d'amitié. Il confirme le plaisir qu'il a eu à présider ce club pendant 6 ans dans l'esprit de Madith et donne rendez-vous à tous aux repas de DD pendant la saison d'hiver.

Il remet les clés du club à Delphine K. (qui reçoit aussi l'appareil photos à remettre à Dorothée), Philippe B., Jean-Yves J., Michel K. et Philippe H.

Philippe H. en sa qualité préside la réunion.

Points abordés :

1- sur l'administration du club

1a_ Philippe B. est en charge de négocier avec la mairie de Badonviller la date d'attribution de la salle pour notre prochaine A.G., de préférence le 19 ou le 26 novembre, voire le 3 décembre.

1b_ le président et la trésorière sont seuls habilités à signer les chèques émis au nom du club, chacun en détiendra un carnet, leurs signatures conjointes seront requises pour toute dépense supérieure à 500€.

1c_ le téléphone du club est domicilié chez le président au 03 83 42 22 31, l'adresse

du siège est celle de la mairie de Badonviller. Philippe B. s'assurera d'y récupérer d'éventuels courriers. L'adresse postale du secrétariat est à la Résidence Clavière, 3 rue de l'Eglise, 88110 Raon l'Etape, le numéro de téléphone est le 03 29 41 30 08, l'adresse e-mail secretariatcvpp@orange.fr.

1d_les fichiers circulants seront au format PDF.

1e_la gestion de FREG sera assurée par Michel K., Yves K. et éventuellement par d'autres volontaires.

2- sur les relations extérieures

2a_le bureau veillera à déposer en temps utile les demandes d'autorisations particulières comme pour les sorties de nuit.

2b_Delphine K. gèrera le lien avec la FFV, Jean-François C. animera le nouveau site du club.

2c_les relations extérieures seront assurées par Philippe H., Philippe B., Jean-François C.

3- sur la gestion du matériel

3a_ une commission de deux personnes (à définir) devra faire une proposition sur la modification de la propriété, sur l'usage et la conformité aux normes des gilets de sauvetage du club.

3b_l'inventaire est entre les mains du président. Le PC compta est remis à Delphine, un second PC est à acheter pour le secrétariat.

3c_dans un premier temps Philippe B. est en charge du suivi des moteurs des embarcations de sécurité.

3d_les VHF seront réparties et rattachées comme suit : Troll, sécu 1, Koril, sécu 2, comité de course, Maellie. Elles feront l'objet d'une déclaration à l'Agence Nationale des Fréquences.

3e_entretien, révision et réparations sur les bateaux du club seront assurés par Freddy A. et Philippe B.

4- sur le règlement intérieur et le fonctionnement du club

4a_la mention de port obligatoire du gilet de sécurité à bord des embarcations de sécurité et des annexes du club sera portée dans le règlement intérieur.

4b_la révision des statuts du club, la durée de mandat du bureau sont d'ores et déjà à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

4c_nouveaux tarifs : la licence fédérale passe à 53,20€ (adulte), 26,60€ (jeune), 11,60 (temporaire 1 jour) et 26,60€ (temporaire 4 jours). A l'unanimité le comité fixe à 10€ l'augmentation de la cotisation adulte et de la cotisation famille (58,00 et 79,00 €), la cotisation bienfaiteur est fixée à 30,00€, la location d'une place dans un hangar de Val et Chatillon à 110,00€.

4d_en juillet et en août la permanence sur les embarcations de sécurité du club seront assurées le vendredi et le samedi par un salarié du club, le dimanche par des bénévoles ; en mai, juin et septembre elle sera assurée le dimanche par des bénévoles. Un tableau sera constitué en mars.

4e_Michel K., Jean-Marie H. et Dédé R. sont les responsables de la gestion du plan d'eau.

4f_la formation est confiée à Michel K., Yves K., Dédé R. et Jean-Marie H.

4g_organisation des fêtes et repas : Dédé R., Pascale B., Delphine K. ; achat des lots remis lors des régates : Delphine K. et Dorothée K.

4h_entretien de l'antivol des annexes : Dédé.

4i_gestion des environs du chalet : Philippe B.

4j_gestion de la liste d'attente et du plan d'occupation des hangars : Jean-Marie H. et Jean-François C.

5- sur idées à creuser

5a_proposition d'un tarif de cotisation club pour les étudiants et demandeurs d'emploi à 38,00€.

5b_le comité réfléchit sur l'éventualité de l'installation d'un portique à Val et Chatillon ou sur la base

5c_achat de cuissardes supplémentaires pour aide aux mises à l'eau et aux sorties.

5d_signalement de la roche à la sortie des Bordes par une bouée

5e_création d'un chenal de navigation pour les canoës

5f_repérage par bouée de l'axe de la route pour les mises à l'eau des remorques

prochaine réunion du comité en janvier.

Le secrétaire,
Jean-François COSTA